



Faymonville, le 22 février 2024

Opération de Développement Rural – Limbourg

Compte rendu de la CLDR 5 du 07 février 2024 et de la CLDR 6 du 20 février 2024

CLDR 5 – 7 février 2024 – présentation de la première partie des projets

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 juillet 2023.
 2. Présentation et explication de la méthodologie de pré-priorisation
 3. Présentation des fiches projets actualisées en vue de les pré-prioriser en CLDR
 4. Divers
-

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 juillet 2023.

Le compte rendu du 5 juillet 2023 est approuvé par la CLDR.

2. Présentation et explication de la méthodologie de pré-priorisation

Vincent Legrand, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie, fait un point sur la suite des étapes de l'Opération de Développement Rural (ODR).

Etapas prévues



Formation continue	1.	Appropriation du diagnostic participatif	08/09/2022
	2.	Appropriation de la Stratégie	07/12/2022
	3.	Identification des projets (GT + Collège + CLDR)	08/03/2023 – 05/07/2023
	4.	Rédaction du catalogue (AP)	05/07/2023
	5.	Informations au CCCA	Septembre - Octobre
	6.	Consultation « Jeunes »	Septembre - Octobre
	7.	Consultation « Producteurs locaux »	Automne
	8.	Action « Mares » du GT « Nature » 1 ^{ère} réunion	Automne
	9.	Rencontre avec Commune (AC + Collège)	Décembre
	10.	Priorisation des projets (CLDR)	2 CLDR (7 et 20/02)
	11.	Priorisation des projets (Collège)	Collège (1 ^{er} Mars)
	12.	Approfondissement des projets prioritaires	Mars, Avril, Mai

Mr Legrand fait un point sur les consultations qui ont été réalisées depuis la dernière CLDR. Ont été consultés :

- Le CCCA : demande d'être attentif à leur présence lorsqu'on élabore un projet (exemple prévoir des bancs, machines douces pour faire de l'exercice, ...)
- Les jeunes : penser à faire des aménagements pour les jeunes (pumptrack, ...).
- Les producteurs locaux : idées de projets mises en avant (vitrine centre de Dolhain, répertoire des producteurs locaux, ...).

Suite à ces consultations, le bureau d'étude a pu préciser d'avantage le catalogue de projets. Il reste tout de même des questions auxquelles il faut obtenir des réponses de la part de la CLDR et du Collège, notamment la localisation des projets du futur lot 1.

Il explique également que deux groupes de travail sont actifs pour l'instant : le GT « mares » qui effectue un recensement complet des mares du territoire, ainsi que le GT « producteurs locaux » qui organise notamment une journée des artisans et producteurs locaux le 14 avril.

Il explique ensuite comment va se passer la prochaine étape, la pré-priorisation.

PRIORISATION

1 2 3

Étapes :

1. Présentation de l'ensemble des projets mis à jour – CLDR du 7/02
2. Présentation du bulletin de vote – CLDR du 20/02
3. La minute pour convaincre – CLDR du 20/02
4. Vote individuel du 20/02 au 25/02
5. Dépouillement des votes le 26/02
6. Rencontre avec le SPW-DGO3 le 28/02 (éligibilité)
7. Collège le 1^{er} Mars
8. Présentation de la priorisation à la CLDR du 13 Mars : résultats du vote + remarques et choix du Collège

Quels sont les objectifs de la pré-priorisation ?

1. Prioriser les projets dans le temps
2. Créer 4 lots de projets avec des fiches projet différemment détaillées selon le lot
 - A. Lot 0 : projet déjà en cours
 - B. Lot 1 : à lancer dans les 3 premières années (demande une description précise avec localisation et estimation)
 - C. Lot 2 : à lancer dans les 6 ans
 - D. Lot 3 : à lancer dans les 10 ans (niveau catalogue)

L'autrice de projet précise qu'il est important de savoir que les fiches du lot 2 et 3 pourront être remontées dans la liste des priorités si une opportunité se présente. La priorisation n'est pas figée.

3. Présentation des fiches projets actualisées en vue de les pré-prioriser en CLDR

Pour info : les numéros de fiche projet présents dans la présentation ne sont pas définitifs, ils vont encore changer, ce sont des numéros de travail.

Le SPW développement rural finance 8 types de projets :

Type de projet à conventionner	Taux de subvention	Assiette de subvention maximum	Plafond de subvention
1 Bâtiments de services Mobilité douce	80 %	850.000 €	680.000 €
2 Espaces publics dédiés à la convivialité Espaces partagés	80 %	500.000 €	400.000 €
3 Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement	80 %	500.000 €	400.000 €
4 Logement Energie Atelier rural - Economie	60%	850.000 €	510.000 €
5 Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autre que ceux des type 2 et 3	60%	500.000 €	300.000 €
6 Acquisition de terrain bâti	60%	500.000 €	300.000 €
7 Acquisition de terrain nu	60%	250.000 €	150.000 €
8 Prestations en termes de recherche, de stratégie et de prospective relative au milieu rural Prestations relatives à la conception et à la création d'outils de promotion du milieu rural	80 %	250.000 €	200.000 €

☛ Lorsqu'on achète un terrain ou un bâtiment dans le cadre d'une ODR, qui devient propriétaire ?

↳ La commune devient propriétaire, c'est une obligation légale.



1. Aménagement d'un espace de convivialité à l'arboretum de Coingsoux

Le projet consiste à installer différents aménagements à l'arboretum de Coingsoux, au sud du village de Goé. Il s'agit d'y permettre l'installation (temporaire) du chapiteau de la Jeunesse, et de façon plus permanente d'un espace barbecue, avec point d'eau et d'électricité. Quelques bancs et tables ainsi que 2 ou 3 jeux pour les plus petits complètent ces aménagements. L'accessibilité de cet espace est sécurisée (notamment par rapport aux véhicules motorisés via un sens unique).

- Proposé lors de la rencontre avec les jeunes de Goé

Etapes suivantes :

- ✓ Préciser les aménagements avec les habitants de Goé
- ✓ Consultation prévue le 15/02
- ✓ Toilettes ???



Discussion : Le projet pourrait amener à devoir couper quelques arbres pour installer un chapiteau à l'occasion et construire des sanitaires. Une solution pour préserver au maximum l'arboretum serait d'utiliser la parcelle située juste au nord-est de l'arboretum qui est propriété communale pour y installer un chapiteau (à vérifier avec la commune).

- 🗨️ Question d'un membre : est-ce qu'on doit vraiment couper des arbres ? C'est quand même un arboretum, c'est bête de couper des arbres.

D'autres membres sont d'accord.

Réponse de la conseillère en environnement de la commune : après un état des lieux, 5 arbres pourraient être abattus. Ils sont fort proches les uns des autres et en mauvais état.

Auteur : Pour l'arboretum, si des arbres sont en mauvais état sanitaire (déterminé par le DNF), l'idée est plutôt de les remplacer, pourquoi pas avec des essences plus adaptées au changement climatique.

- 🗨️ Il faudrait demander l'avis aux écoles qui se rendent souvent dans l'arboretum pour y faire des activités.

Réponse : les projets tels que présentés aujourd'hui ne font partie que d'un programme. Si la fiche venait à être activée, il faudrait un permis pour abattre des arbres, construire des sanitaires, ...

- 🗨️ Des panneaux didactiques émanant des écoles pourraient être apposés.

Apparemment c'est ce qui existait lors de la création de l'arboretum, donc à renouveler.



2. Aménagement des entrées de villages

Le projet consiste à marquer les entrées de villages afin d'identifier facilement le village, et d'embellir et de sécuriser leurs entrées. Les 4 villages concernées sont Dolhain, Bilstain, Goé et Hèvremont.

Quelques thèmes pour les aménagements sont proposés.

- Bilstain : pays de Herve et bocage, ruralité, agriculture
- Dolhain : vallée de la Vesdre, industrie lainière, métallurgie
- Goé : Ardenne liégeoise forestière, scierie, agroalimentaire
- Hèvremont : Ardenne liégeoise agricole, ruralité, agriculture





2. Aménagement des entrées de villages

Étapes suivantes :

- ✓ Préciser les localisations avec la CLDR (si lot 1)
- ✓ Demander aux habitants des villages où ils se sentent le plus en insécurité (si lot 1)
- ✓ partir a priori des entrées d'agglomérations :



- ✓ Préciser chaque aménagement

Financements :

- ✓ DR catégorie 5 : 60% de max 500.000 €

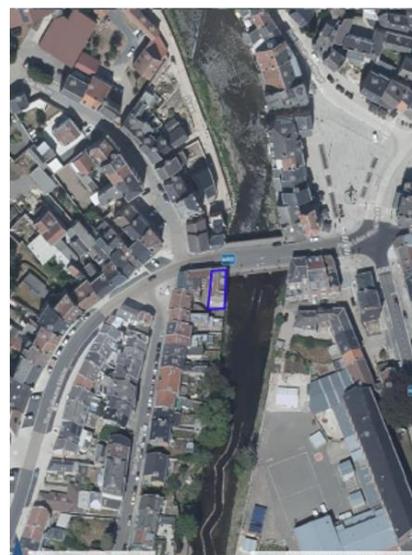


3. Création d'une maison multiservices dite « de la transition »

Il s'agit de créer une maison de la transition afin de réunir et développer toute une série de services et projets, portée par la Maison intergénérationnelle « L'AMI » (mais détruite lors des inondations de 2021), et le CPAS, en particulier le PCS (ne disposant pas d'infrastructure propre). Cette maison sert aussi de local de rencontre aux associations. Le bâtiment est donc utilisé en synergie par le CPAS, la Ville, le PCS, le monde associatif et les citoyens.

Les besoins actuels non localisés sont les suivants : Repair café, actions du PCS, actions de L'AMI (Tricot'Papote pour la couture, aide aux devoirs, accueil de jeunes, ateliers Do It Yourself, alphabétisation, Give box, ateliers récréatifs).

Les nouveaux besoins déjà identifiés sont les suivants : donnerie (vêtements et mobilier), local pour un Système d'Echange Local, magasin de seconde main, local de rencontre pour les associations.





3. Création d'une maison multiservices dite « de la transition »

Étapes suivantes :

- ✓ Plans du bâtiments
- ✓ Préciser un maximum de besoins
- ✓ Préciser chaque aménagement/affectation (la question d'un logement aux étages est en réflexion)

Le bâtiment appartient au CPAS et occupé par celui-ci donc il faudra prévoir une emphytéose vis à vis de la Commune ou une acquisition par la Commune.

En attente du déménagement du CPAS vers la nouvelle AC -> Lot 2

Financements :

- ✓ DR catégorie 1 (services) : 80% de max 850.000 €
- ✓ DR catégorie 4 (logement) : 60% de max 850.000 €
- ✓ DR catégorie 6 (acquisition terrain bâti) : 60% de max 500.000 €



Dans ce projet, on retrouve du logement pour les jeunes, cela répond à la stratégie.



4. Aménagement du cœur de village de Bilstain

Le projet consiste à aménager le centre du village de Bilstain en réhabilitant le chemin entourant l'église Saint-Roch et en englobant tous les services et commerces situés à proximité afin de renforcer la convivialité. Il s'agit donc d'améliorer les abords de l'église, de l'école (en cours en 2024), de la salle de la Jeunesse et jusqu'au carrefour entre les voiries Neupré et Chemin du Vieux Moulin, servant de départ de promenade.

L'aménagement de ce cœur de village permet de renforcer son esthétisme, de valoriser le patrimoine bâti et de manière complémentaire de sécuriser les rues. Ainsi le périmètre est étendu à la rue Chenay/Grande Terre à laquelle un tronçon de trottoir manque : mobilité douce).

Étapes suivantes :

Consultation des habitants pour :

- ✓ Définir le périmètre d'intervention si lot 1
- ✓ Préciser les besoins/aménagements : quels éléments doivent être particulièrement améliorés, quels sont les particularités à prendre en compte pour Bilstain ?



4. Aménagement du cœur de village de Bilstain

Le prochain PIC (plan d'investissement communal) a lieu de 2025 à 2027, la commune s'est engagée vis-à-vis de l'AIDE à réaliser l'égouttage de la rue du Village en 2026 -> LOT 1

Financements :

DR catégorie 2 (espaces publics - convivialité et espaces partagés)
80% de max 500,000 €

Lien avec les entrées de village



- ☛ Dans le cadre de la réflexion sur le périmètre, il faut réfléchir à l'aménagement du chemin du Vieux Moulin (Bypass installé récemment par l'AIDE, hors zone Natura 2000 mais cela n'empêche pas le chemin de se dégrader (eau + érosion) ce qui est dommage pour la CLDR, le sentier n'est plus emprunté).



M

5. Création d'une maison de village à Goé

Le projet consiste à acquérir et/ou aménager - construire une maison de village à Goé pouvant accueillir les activités villageoises.

Projet Prioritaire pour le Collège

Financements :

DR catégorie 1 (Maison de Village)
80% de max 850.000 €



M

5. Création d'une maison de village à Goé

Etapes suivantes :

- ✓ Consultation des habitants pour confirmer le maintien du projet
- ✓ Besoins à définir : liste des activités « actuelles » (à la Rochette, RFC Goé, autre ?) ; liste des activités envisagées en imaginant le projet fini, liste des manifestations et événements ? Evénements privés possibles ou non ? etc... Aménagement global à réfléchir en tenant compte de l'accessibilité
- ✓ Aménagements intérieurs à définir : une grande salle avec bar, cuisine collective, 1 à 2 salles de réunions pour certaines activités et rencontres associatives. Des sanitaires et des réserves (stockage de matériel) ?
- ✓ Aménagements extérieurs à définir : BBQ, pétanque, espace jeux... ?
- ✓ Quid de la gestion ? (Nouveau comité ?, ...)



- ☛ La salle La Rochette était toujours remplie et avait une grande capacité d'accueil. Les goétois pourraient ne pas être d'accord de refaire une salle plus petite.

Réponse : un bâtiment plus petit pourrait être construit (avec les sanitaires, une cuisine, ...), mais il pourrait être agrandi grâce à un préau ou un chapiteau.

- ☛ Il faut également penser à la capacité de parking, qui était très importante à La Rochette. Si on construit une maison de village à Goé, l'enjeu sera de construire une grande capacité de parking.
- ☛ Et les nuisances ? La Rochette était loin des habitations, c'était pratique.
- ☛ Il y a un projet de cœur de village prévu à Goé, il ne faut pas oublier que Goé va déjà s'embellir.



6. Aménagement de la salle d'Hèvremont en maison de village

Etapes suivantes :

- ✓ Consultation des « Jeunesse » pour confirmer le maintien du projet
- ✓ Plans du bâtiments

Financements :

- ✓ DR catégories 2 – 3 (convivialité – biodiversité) : 80% de max 500.000 €
- ✓ Nécessité d'une emphythéose au profit de la Commune (15 ans)
- ✓ Fiche d'opportunité -> lot 3 ?



💡 Ce projet à tout son intérêt à Hèvremont.

Remarque de l'auteur : ce que l'on peut faire, c'est garder une fiche « rénovation de salle de village », sans préciser de quelle salle on parle. On l'actualisera en temps voulu avec une localisation en fonction de quelle salle on veut rénover.



7. 8. et 9. Création d'espaces de convivialité sur les berges de la Vesdre

Le projet consiste à réaménager une partie des berges de la Vesdre, détruites lors des inondations de 2021. Trois sites ont été identifiés -> 3 Fiches projet :

Site 1 : en face de la Bèverie

Site 2 : quartier du Vieux Moulin

Site 3 : Quai des Religieuses (en orange au sud-est : la Vesdrienne)

Quelques aménagements ont été proposés :

- Plantations et cheminements
- Aménagements de convivialité
- Aménagements de biodiversité
- Parcours VITA
- Pumptrack



De manière générale, on ne sait pas comment vont être réalisés les plans illustratifs : une ou des étude(s) plus avancée(s) est/sont-elle(s) déjà financée(s) ? Disponible(s) ? Financement des aménagements déjà prévu ?

💡 Oui, un pumptrack est bruyant, mais c'est une bonne idée d'envisager de construire le pumptrack dans le quartier du Vieux-Moulin, car les jeunes n'auraient pas de grandes distances à parcourir entre leur domicile et le pumptrack.

Réponse : il faut penser au parking si on fait le pumtrack dans cette zone. Un pumtrack attire des gens de l'extérieur de la commune parfois, ils viennent donc en voiture et doivent se garer.

Il est proposé de considérer l'aménagement d'une quatrième zone : Site 4 Vesdray/La Rochette

- 🗨️ Un chemin magnifique dans cette zone avait été abîmé par des travaux communaux. Le Collège s'était engagé à le refaire à l'identique.
- 🗨️ Un type de roche dont le visuel est rare avait été recouvert, il faudrait préserver le peu de roche qui est encore visible.
- 🗨️ Si la roche a seulement été recouverte, il est possible de refaire le paysage à l'identique en découvrant cette roche.

Alain Schils répond que les habitants de Goé avaient été consultés. Ils ne souhaitent pas que ce chemin soit réaménagé.

Les citoyens veulent que ce chemin soit remis en état ainsi que ses abords. Ils ne souhaitent pas que l'aménagement « temporaire » nécessaire suite aux inondations soit conservé en l'état.

Les Goétois présents à la CLDR n'ont pas été consultés sur ce point.

- 🗨️ Certains membres de la CLDR réagissent et disent ne pas avoir vu passer une demande de consultation.



9. Mise en valeur des sentiers en vue de la création d'un réseau de liaisons piétonnes intra et inter-villageoises

Le projet consiste à mieux valoriser les chemins, touristiques ou non, permettant de relier les différents quartiers et villages entre eux. Le chemin intercommunal des échaliers présente des tronçons intéressants à cet égard. Le réseau existe, il s'agit de vérifier l'état des sentiers et des différents passages.

Certaines liaisons sont identifiées.

Il s'agit de (faire) respecter les servitudes existantes et d'identifier les litiges éventuels afin de trouver des solutions.

Concernant l'entretien, un système de parrainage des sentiers est mis en place, via la création d'un groupe de travail. Des opérations de sensibilisation sont envisagées. Il s'agit donc de motiver de nouveaux bénévoles et de renforcer la communication existante, notamment dans le bulletin communal (InforLimbourg).

Etapas suivantes :

- ✓ Mettre en place le GT « sentiers »
- ✓ Identifier les liaisons
- ✓ Préciser les aménagements
- ✓ Sensibiliser les futurs parrains

Ce projet consiste à travailler en collaboration avec la maison du tourisme pour entretenir et garder un œil sur les sentiers de la commune. Les panneaux didactiques et touristiques seront pris en compte dans la rénovation.

- 🗨️ Les sentiers du chat et de l'écureuil, c'est du développement rural ?
 - 👉 Oui. Voyons tout de suite la fiche projet qui reprend ces deux sentiers.



20. Rénovation des cheminements pédestres permettant l'accès à Limbourg-Haut

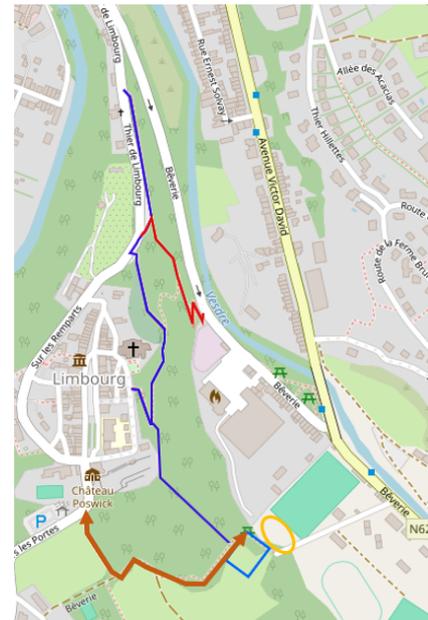
Il s'agit de sécuriser les différents cheminements permettant de faire le tour de la colline de Limbourg et d'accéder à Limbourg-Haut. Les chemins des **écureuils** et du **chat** sont identifiés afin d'en améliorer le revêtement et balisage ; voire le profil. Un **troisième chemin** monte jusqu'au cimetière des gueux (voir FP n°13)

Financements :

- ✓ DR catégorie 1 (mobilité douce): 80% de max 850.000 €
- ✓ DR catégorie 7 (Acquisition de terrain nu) 60% de 250.000 €

Étapes suivantes :

- ✓ Tracé exact des **sentiers** ?
- ✓ Localisation des parcelles en contrebas ?
- ✓ Quels aménagements (parking ?)



- ☛ La zone destinée à accueillir des motor-homes en contrebas de Limbourg-Haut est déjà subsidiée à 100%.



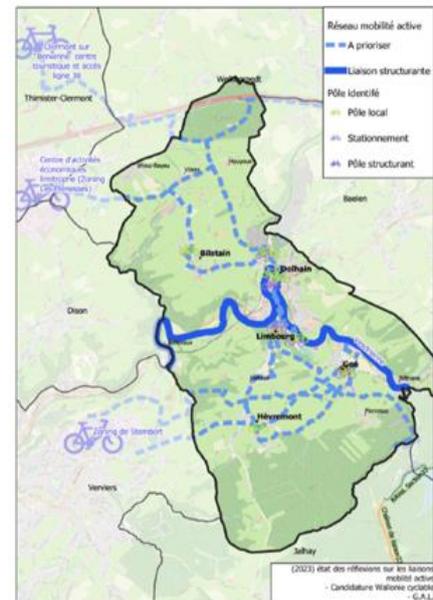
10. Création d'un réseau de mobilité active sur l'ensemble du territoire communal

Étapes suivantes :

- ✓ Hiérarchisation des liaisons en vue de prioriser les investissements
- ✓ Précision des tracés avec la Commune

Financements :

- ✓ DR catégories 1 (Mobilité douce) : 80% de max 850.000 €
- ✓ Prévoir 6 fiches projet différentes ?
- ✓ Info pour des aménagements sur voiries régionales
- ✓ Info pour des aménagements de type « suggérés »





M

11. Encouragement de l'usage du vélo, notamment électrique

Il s'agit de placer des bornes de recharges et des parkings sécurisés aux endroits stratégiques : centre des villages, équipements communautaires, arrêts de bus, gare, équipements touristiques, le long du (futur) réseau de mobilité active...

Ont déjà été identifiés :

- Des parkings vélo sécurisés au centre sportif, au centre-ville de Dolhain (à proximité de la place Léon d'Andrimont) et à la gare
 - Intégration du stationnement vélo dans les projets de rénovation
 - Intégration d'un parking vélo couvert et sécurisé dans la rénovation de l'école de Goé
- Ensuite, il serait intéressant d'offrir plus de visibilité aux primes proposées par la Région à l'achat d'un vélo pour les déplacements du quotidien.
- Un autre volet pourra porter sur la sensibilisation des entreprises à la mise à disposition de leurs salariés de vélos électriques en leasing.



Etapes suivantes :

- ✓ Préciser les localisations
- ✓ Préciser les aménagements

Financements :

- ✓ DR catégories 1 (Mobilité douce) : 80% de max 850.000 €

🗨️ Comment le parking à vélo sera-t-il sécurisé ?

Réponse : il faut encore déterminer quel type d'aménagement on choisit pour pouvoir répondre à cette question.



12. Développement de l'offre de transport en commun vers les zones d'activités économiques et entre les villages

- 1) Liaison commune – zoning des Plenesses : Actuellement il y a deux « demi-lignes » qui desservent les Plenesses. Il serait plus intéressant de mettre en place une ligne qui soit « la solution » car, effectivement, il y a pas mal de personnes qui seraient intéressées. Un des gros problèmes est l'horaire de la ligne qui doit desservir des entreprises qui fonctionnent en pause.
- 2) Lignes directes vers Welkenraedt, Verviers... (manque de bus vers les écoles secondaires)
- 3) Liaisons entre villages dont navette pour rejoindre Limbourg-Haut qui passe par la gare « Dolhain-Gileppe »

Etapes suivantes :

- ✓ FP d'intention ? Maintien du projet ?
- ✓ À préciser ?

L'auteure de PCDR demande si selon la CLDR, cette fiche doit être gardée ou pas. Elle précise que les leviers d'actions concernant ce type de projet sont limités, car la TEC est autonome, la commune n'a pas de pouvoir. La seule chose qui pourrait être faite est d'adresser un courrier à la TEC en formulant des suggestions. Cette fiche répond au diagnostic mais aura une portée très limitée.

La CLDR n'a pas souhaité choisir entre les 3 options proposées :

1. on ne garde pas la fiche car pas de maîtrise ni de la CLDR ni de la Commune.
2. on garde la fiche telle quelle pour appuyer une éventuelle interpellation politique.
3. la CLDR utilise le temps des élections pour déjà rédiger son interpellation (comme elle l'a fait dans le cadre de la carrière de Bilstain), le projet passe en LOT 0.

Il sera donc demandé au Collège de se prononcer sur l'option à retenir.



13. Acquisition et aménagement du cimetière protestant (dit « des gueux ») de Limbourg-Haut en espace vert de convivialité et de valorisation patrimoniale

Il s'agit d'acquérir et d'aménager la parcelle située en face du parking Hors les Portes (+/-9000m²).

Le projet consiste à maintenir cette parcelle en zone naturelle et à renforcer sa végétalisation à l'image des espaces verts situés à l'est et à l'ouest de Limbourg Haut (zone de protection du site classé).

Il s'agit également d'aménager cette parcelle en une zone didactique à vocation historique et patrimoniale. En effet, les douves sont encore visibles et peuvent être mises en valeur pour le grand public. Des vestiges liés à l'histoire de Limbourg issus de différentes campagnes de fouilles peuvent aussi y être exposés de façon permanente.

Exceptionnellement, une partie de cet espace pourrait servir de complément de zone de stationnement lors de grands événements ayant lieu à Limbourg-Haut. Il s'agit donc de laisser un espace libre le long de la rue Hors les Portes.



13. Acquisition et aménagement du cimetière protestant (dit « des gueux ») de Limbourg-Haut en espace vert de convivialité et de valorisation patrimoniale

Etapes suivantes :

- ✓ Evaluer la possibilité d'achat de la parcelle
- ✓ Mettre en place le GT « patrimoine »
- ✓ Préciser les besoins (notamment en termes de surface)
- ✓ Définir les aménagements
- ✓ Lien avec la fiche n°20 (rénovation de sentiers pour monter à Limbourg)

Financements :

- ✓ DR catégorie 2 – 3 (espaces publics convivialité et/ou biodiversité): 80% de max 500.000 €
- ✓ DR catégorie 7 (Acquisition de terrain nu) : 60% de max 250.000 €





14. Création de logements « tremplins »

Le projet consiste à proposer des logements tremplins. Ces logements communaux seront loués à de jeunes ménages ou familles, afin de les inciter à s'installer sur la commune et ainsi contribuer à maintenir les services en place. L'incitation prend la forme d'un loyer modéré et d'un règlement sur le principe de rétrocession du loyer en cas d'installation ultérieure sur le territoire communal.

Ces logements sont localisés dans le centre de Dolhain. Il y a eu différents sites possibles :

1 Au-dessus du CPAS, future maison de la transition rue Oscar [Thimus](#)

2 Rue [Maisier](#) ???

3 Nouvelles constructions dans les dents creuses du projet de nouvelle Administration communale. Dans ce cas on peut prévoir un projet « services » au [rez](#) et des logements aux étages.... (DR peut intervenir sur plusieurs investissements)

Etapes suivantes :

- ✓ Choix des localisations
- ✓ Vérifier et confirmer la propriété communale des lieux

💡 Il y a des maisons à vendre rue Ernest Solvay qui avaient inondées qui n'ont pas encore été rénovées. Quai des Religieuses il y avait aussi des maisons à vendre il y a un moment.

Des logements communaux sont déjà acquis au sein de projets privés. Il est possible de créer un règlement pour des logements tremplin : la fiche devient immatérielle.



15. Édition d'un nouveau guide urbanistique ? Adaptation du GCU ?

Le projet consiste à rerédiger, en collaboration avec la CCATM, un nouveau guide d'urbanisme qui guiderait les propriétaires privés et les auteurs de projet en la matière.

Le schéma de développement communal ainsi que le guide communal d'urbanisme correspondant datent de 1995. Depuis lors, les matériaux ont beaucoup évolué. Les enjeux climatiques demandent de revoir de fond en comble l'isolation des maisons. Il faut accompagner les porteurs de projet dans ce cheminement afin de garantir le respect du patrimoine bâti.

Cette action pourrait aussi être accompagnée par de l'information sur les primes et autres aides de la Wallonie et sur les techniques d'isolation comme de production d'énergie durable.

Etapes suivantes :

- ✓ Ce projet peut prendre deux orientations différentes : soit un nouveau guide communal (une mise à jour) qui est un règlement urbanistique, soit un [vademecum](#) de sensibilisation qui n'aura pas de valeur réglementaire et est donc plus souple. Dans les deux cas, l'apport du PCDR est à questionner.

💡 Relève plus de la CCAT.

Ce projet est enlevé du PCDR. Il fait partie des projets PAEDC. Les différents documents d'aménagement du territoire (CoDT et SDT) sont en cours d'adoption à la Région wallonne. Il est plus prudent d'attendre que ces documents soient validés afin de vérifier préalablement s'ils auront des conséquences sur le GCU d'une commune.





16. Mise en place d'un programme d'actions de valorisation du patrimoine local

Le projet consiste à valoriser le petit patrimoine dans l'ensemble des villages de l'entité limbourgeoise. Un groupe de travail « patrimoine » de la CLDR sera créé à cette fin. Différentes actions peuvent être entreprises.

- Inventaire (mise à jour de l'inventaire existant) du patrimoine sur le territoire de l'entité (avec localisation, état sanitaire, accès au public ou non).
- Réalisation de chantiers de rénovation (participatifs et/ou dans le cadre de la subvention PPPW)
- Préparation des dossiers de classement
- Organisation de conférences sur des sujets patrimoniaux
- Edition de plaquettes d'information sur les patrimoines rénovés les plus intéressants
- Création de visites guidées (pour les écoles, touristes, passionnés d'histoire...)
- Sécurisation des accès à certains éléments (publics)

Certains éléments ont déjà été identifiés.

Étapes suivantes :

- ✓ Mettre en place le GT « patrimoine »
- ✓ Définir ce qui doit être inventorié : IPIC déjà très fourni
- ✓ Réunion avec les habitants de chaque village pour identifier et prioriser les travaux.

4. Divers

- 💡 Un membre de la CLDR fait remarquer qu'une unité de biométhanisation qui alimenterait les villages serait bienvenue. Ce projet permettrait de faire un projet à destination directe des villageois.
- 💡 Sur la route de Bilstain vers Dolhain, dans le dernier virage il est impossible pour des PMR de passer car le trottoir s'arrête et c'est un escalier qui prend le relais.

La conseillère en environnement informe la CLDR que l'agent POLLEC n'est pas conseiller en énergie. Le CPAS dispose lui d'un conseiller énergie.

Suite du GT « producteurs locaux » : Journée des artisans locaux prévue le 14 avril prochain.

Maison de Village à Goé : Consultation du village le jeudi 15 février à 20h.

Bernard Siebertz fait remarquer que sa candidature au GT nature a été égarée. Il est intéressé par le GT mares, qui recense actuellement les mares du territoire.

La réunion se termine à 22h30.

CLDR 6 – 20 février 2024 – Présentation de la deuxième partie des projet et explication de la pré-priorisation

A l'ordre du jour

- 1) Accueil
 - 2) Suite de la présentation des projets
 - 3) Explication de la pré-priorisation des projets
 - 4) La minute pour convaincre
 - 5) Divers
 - Arbres remarquables, ligneux indigènes et BiodiverCité
 - Informations sur les groupes de travail mares et producteurs locaux
-

1) Accueil

Vincent Legrand accueille les participants et réexplique quelques points déjà abordés à la CLDR précédente, car quelques membres présents ne l'étaient pas la dernière fois. Il réexplique la ligne du temps de l'Opération de développement rural (ODR), la priorisation et les financements possibles en développement rural. Ces points sont déjà expliqués dans le compte rendu ci-dessus, relatif à la CLDR 5. Il passe également en revue les 15 projets expliqués le 7 février pour permettre à tout le monde d'avoir une vue d'ensemble des projets et d'ainsi pouvoir choisir les projets à réaliser en premier grâce au bulletin de vote (explication par après).

Il est précisé qu'une nouvelle fiche a été rajoutée, il s'agit de « *La création d'espaces biodiversité et de convivialité sur les berges de la Vesdre : site 4 Vesdray* ». Il s'agit d'une fiche d'opportunité. Elle pourra être activée et requalifiée en cas de besoin. Cette zone est bien de propriété communale.

- ☛ La Vesdrienne pourrait passer par cette zone, mais rien n'est encore fixé. Il existe 3-4 tracés possibles, aucun n'est choisi pour l'instant. Il existe déjà une piste cyclable qui mène à cette zone depuis Dolhain, mais ce n'est en aucun cas une infrastructure identique à la Vesdrienne. La Vesdrienne sera plus large et plus aménagée si elle passe par le même tracé.
- ☛ Il faut revenir au maximum à l'état initial de cette zone, la biodiversité et le paysage y étaient exceptionnels.

Concernant le projet 10 « *Création d'un réseau de mobilité active sur l'ensemble du territoire communal* » qui a été divisé en 6 fiches projets distinctes, un membre fait une remarque :

- ☛ Si on divise la fiche initiale en 6 fiches distinctes, on perd l'idée de départ qui était de créer un réseau. Les 6 tronçons présents dans les fiches ne sont pas très « sexys » individuellement. C'est le fait de construire un réseau qui donne envie de voter pour le projet. Le fait de diviser en 6 fiches pourrait déformer le projet initial car les votes vont être dispersés entre les 6 tronçons/projets.
- ☛ Lors du dépouillement des votes, nous tiendrons compte du nombre total de votes obtenus par les 6 fiches. Si le projet de réseau de mobilité active a reçu beaucoup de vote, nous le mentionnerons lors de la présentation de la pré-priorisation au Collège.

- ☛ Sur les tronçons tracés par le bureau d'étude, il semblerait qu'un des tracés (celui qui vient de la Gileppe) passe sur un sentier SWDE, qui est une arrivée d'eau. Certains passages de ce tronçon ne sont même plus accessibles aux piétons, alors aux vélos...

2) Suite de la présentation des projets

Vincent reprend ensuite la présentation des projets, là où nous nous étions arrêtés la dernière fois.



17. Développement des communautés d'énergies renouvelables

Le projet est de développer une communauté d'énergie en faveur des bâtiments publics via la production photovoltaïque ou la biométhanisation (en collaboration avec des entreprises de la région).

En particulier, il s'agit d'utiliser les toitures des ateliers communaux, hall de sports, Kursaal, ... pour poser des panneaux photovoltaïques pour alimenter les services publics et éventuellement des particuliers de Limbourg-Haut qui par le classement de la zone ne peuvent installer des PV.

Financements :

- ✓ DR catégorie 4 (Energie): 60% de max 850.000 €
- ✓ DR catégorie 8 (prestations de services) : 80% de max 250.000 €

Étapes suivantes :

- ✓ Localisation de la zone de production ? des bénéficiaires ?
- ✓ Plusieurs communautés ?
- ✓ Biométhanisation ?



18. Inventaire des richesses naturelles

Le projet consiste à identifier précisément les éléments naturels d'intérêt afin de les restaurer (via des appels à projet...).

Il est primordial de fixer précisément des objectifs pour permettre un travail concret de réalisation des inventaires. Ensuite, la récolte des données doit être pertinente afin de permettre leur utilisation effective (par d'autres projets). La méthode d'inventaire peut prendre la forme d'un concours photographiques citoyens. La centralisation et la conservation des données doivent être précisées.

La multiplication des supports d'inventaires et de centralisation des données doit permettre au plus grand nombre de s'impliquer : support numérique et papier, répertoire photographique...

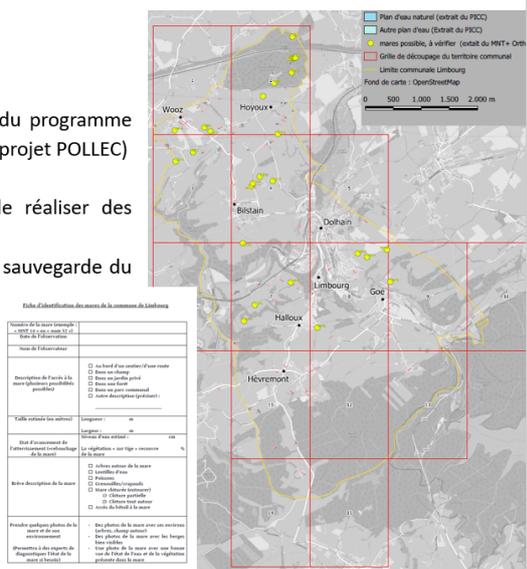
Beaucoup d'éléments à inventorier sont déjà identifiés.



18. Inventaire des richesses naturelles

- Les chantoires et les résurgences
- Les rivières
- Les lieux présentant un potentiel pour les plantations (haies du programme [YesWePlant](#), lutte des îlots de chaleur dans le cadre de l'appel à projet POLLEC)
- Les traces des castors
- Les EEE (Espèces Exotiques Envahissantes) dans l'objectif de réaliser des campagnes d'arrachage à l'aide de bénévoles
- Les haies anciennes pour la récolte de graines et permettre la sauvegarde du génotype
- La flore présentant un intérêt (communautaire ou autre)
- Des données utiles pour l'appel à projet [BiodiverCité](#)
- Les espèces animales vivant sur le territoire

L'inventaire des mares est en cours (lot 0).



Le recensement des mares est considéré comme un lot 0, c'est-à-dire qu'une partie du futur PCDR a déjà été mise en œuvre.



19. Mise en place d'un programme d'actions de valorisation et sensibilisation à la biodiversité

Le projet consiste à mettre en place plusieurs actions en faveur de la biodiversité de la commune.

- Mise en valeur des sites Natura 2000
- Développement des outils didactiques en lien avec le SGIB
- Participation aux campagnes de lutte contre les EEE du CRV (Balsamine...)
- Valorisation des plantations mellifère (des bacs à fleurs communaux, notamment)
- Diversification des bacs à fleurs avec des plantes comestibles
- Végétalisation de la place Saint-Georges avec des pelouses, parterres... (tout en restant compatible avec la pose d'un chapiteau)
- Entretien des plantations éventuelles, tant en termes de force de travail que de connaissances
- Mise en place d'un concours photo pour la faune et la flore ; par exemple en lien avec les saisons ou encore sous forme d'une journée avec différents défis.
- Utilisation des photos primées dans le concours pour de la sensibilisation à la fois envers la population locale comme des visiteurs extérieurs
- Mise en place de promenades didactiques
- ...

Le GT « nature » est chargé de réaliser le programme, de faire les liens entre les différents acteurs et de proposer des projets au Collège afin de répondre à l'appel à projet [BiodiverCité](#).



20. Rénovation des cheminements pédestres permettant l'accès à Limbourg-Haut

Il s'agit de sécuriser les différents cheminements permettant de faire le tour de la colline de Limbourg et d'accéder à Limbourg-Haut. Les chemins des **écureuils** et du **chat** sont identifiés afin d'en améliorer le revêtement et balisage ; voire le profil. **Un troisième chemin** monte jusqu'au cimetière des gueux (voir FP n°13)

Financements :

- ✓ DR catégorie 1 (mobilité douce): 80% de max 850.000 €
- ✓ DR catégorie 7 (Acquisition de terrain nu) 60% de 250.000 €

Étapes suivantes :

- ✓ Tracé exact des **sentiers** ?
- ✓ Localisation des parcelles en contrebas ?
- ✓ Quels aménagements (parking ?)



21. Création d'un espace de coworking au Kursaal

Il s'agit de la création, l'aménagement, l'équipement, l'animation et la gestion d'un espace de coworking (lieu d'accueil, de travail et de rencontre). Les aménagements prévoient des bureaux, une ou plusieurs salles de réunions, des espaces de rencontre et de rangements, comprenant tout l'équipement informatique et technologique nécessaire.

Cet espace est animé afin de favoriser les échanges et les collaborations entre les utilisateurs. L'occupation d'un tel espace est payante et est définie par un règlement.

Une partie de l'étage du Kursaal est ainsi valorisée. L'accessibilité PMR, obligatoire, est à prévoir via notamment un ascenseur.

Financements :

- ✓ DR catégorie 1 (tiers-lieu, service) ? : 80% de max 850.000 € ou catégorie 4 (économie) : 60 % de max 850.000 €

Étapes suivantes :

- ✓ Accord de principe du Collège
- ✓ Plan du Kursaal
- ✓ Préciser les aménagements



Le projet « Limbourgeois d'hier et de demain » est abandonné car les deux actions que le composent ont déjà été réalisées. Les noms de rues sont retravaillés par la bibliothèque et les historiens amateurs locaux sont déjà très actifs. Les personnes qui souhaitent s'investir dans ce projet peuvent se greffer aux activités de mise en valeur de l'histoire de Limbourg qui existent déjà.



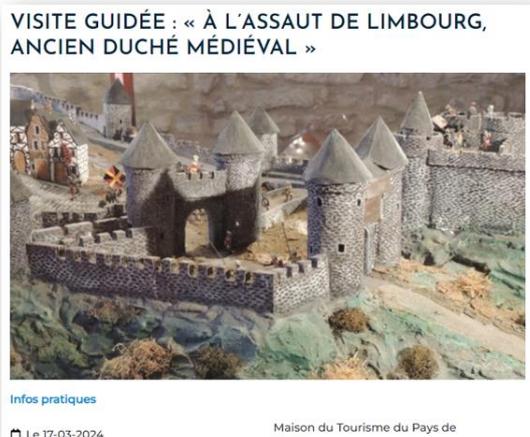
22. Limbourgeois d'hier et de demain

Deux actions ont été identifiées. D'une part, il s'agit de réaliser une vidéo, un film sur le Duché de Limbourg principalement à destination des élèves. D'autre part, il s'agit de réaliser un répertoire de l'histoire des rues de la Commune.

17 mars 2023

Etapes suivantes :

- ✓ Lot 0 ?



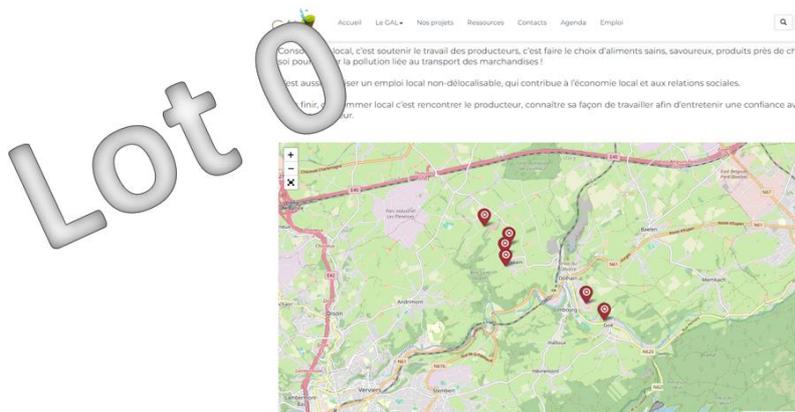
Le projet « Limbourgeois d'hier et de demain » n'est pas repris dans les projets à réaliser car les deux actions que le composent ont déjà été réalisées. Les noms de rues sont retravaillés par la bibliothèque et les historiens amateurs locaux sont déjà très actifs. Les personnes qui souhaitent s'investir dans ce projet peuvent se greffer aux activités de mise en valeur de l'histoire de Limbourg qui existent déjà.



23. Programme d'actions de soutien aux producteurs locaux

Le projet consiste à mettre à jour et diffuser régulièrement un répertoire des artisans locaux avec une carte qui les localise.

Une vitrine du centre est utilisée pour exposer les produits des artisans et ainsi faire une pub en 3D.



Etapes suivantes :

- ✓ Trouver une vitrine dans le centre pour exposer les produits

Les actions développées sur cette fiche ont déjà été mises en place, ou sont en passe de l'être grâce au GT producteurs locaux. C'est pourquoi la fiche est considérée comme un lot 0.

- 🗳️ On ne va pas voter pour les lots 0 au moment de prioriser ?
- 👉 Non, c'est exact.



24. Création d'un atelier rural

Dans la Zones d'Activité Economique Mixte située avenue Reine Astrid, il s'agit d'acquérir une parcelle et d'y construire un atelier rural ou d'acheter et aménager un bâtiment existant. L'atelier rural peut tout aussi bien s'installer en zone d'habitat si une opportunité se présente.

Un atelier rural est un bâtiment spécialement équipé pour être loué aux petits producteurs/indépendants dans le cadre de l'extension, de la délocalisation ou de l'accueil d'une nouvelle activité. Cela permet à des jeunes de se lancer et/ou de stocker leur matériel. Cet espace serait polyvalent avec différentes zones. L'atelier accueille donc des entreprises qui fonctionnent de manière autonome mais qui peuvent partager un espace d'accueil, des sanitaires... Le bâtiment en lui-même peut être constitué de différents espaces de (de taille variable) et de bureaux.

Les abords sont aménagés de manière fonctionnelle pour permettre un accès et un stationnement aisé des véhicules.

Financements :

- ✓ DR catégorie 4 (économie): 60% de max 850.000 €
- ✓ DR catégorie 6 (Acquisition de terrain bâti) 60% de 500.000 €
- ✓ DR catégorie 7 (Acquisition de terrain nu) 60% de 250.000 €



💡 La localisation de cette fiche s'appelle le Fourneau.

👉 La localisation va être rajoutée dans le titre de la fiche.



25. Aménagement de logements communaux familiaux

Le projet consiste à proposer des logements communaux qui seront loués à des familles avec enfants (au moins 3 chambres).

Financements :

- ✓ DR catégorie 4 (logements): 60% de max 850.000 €
- ✓ DR catégorie 6 (Acquisition de terrain bâti) 60% de 500.000 €
- ✓ DR catégorie 7 (Acquisition de terrain nu) 60% de 250.000 €

Etapes suivantes :

- ✓ Lot 0 ? Lot 3 ?
- ✓ À préciser



Remarques des membres sur les projets :

- 💡 Les lot 0 on ne vote pas pour, mais quand c'est une partie de la fiche qui est en lot 0, comme pour les mares, on vote ou pas ?
- 👉 Non, la fiche est partiellement réalisée, mais il reste beaucoup de choses à ressources naturelles à recenser comme identifié dans la fiche.
- ➔ Il y a 3 lots 0 qui font partie d'une fiche (mares, aire de motor-home à Odon Pierard et cœur de village de Goé) et un lot 0 qui compose une fiche entière (programme de soutien aux producteurs locaux).

- ☛ Comment ça marche les communautés d'énergie, comment on fixe les prix ? A l'époque, avec des agriculteurs on avait voulu produire du courant grâce à une station de biométhanisation, mais on ne pouvait pas directement consommer le courant sur place, c'était aberrant.
- ↳ Maintenant, on réfléchit à comment consommer l'énergie quand elle est produite car elle se stocke difficilement. Par exemple, grâce aux communautés d'énergie, les gens en télétravail, les crèches, écoles, maisons de repos pourront consommer l'énergie dès qu'elle est produite, c'est-à-dire la journée. Les maisons de Limbourg-haut que ne peuvent pas placer des panneaux photovoltaïques sur leurs toits car les maisons sont classées pourront consommer de l'énergie renouvelable produite ailleurs que chez eux (sur les toits communaux par exemple).

3) Explication de la pré-priorisation des projets

Pour mieux comprendre le tableau :

L'ordre actuel des projets ne constitue pas une priorité, il correspond simplement aux objectifs principaux et l'ordre utilisés lors des étapes précédentes. La numérotation sera revue suite à la validation de la priorisation.

Les colonnes, Convivialité, Mobilité, Logement-AT, Nature et Economie correspondent aux cinq grands enjeux de la stratégie. Une case colorée indique que le projet y répond, une croix dans celle-ci montre l'objectif principal.

→ Favorisez, au sein de chaque lot, des projets diversifiés et répondant à plusieurs enjeux et objectifs de développement

La colonne « Localisation » fait référence à la localisation du projet (certains projets concernent plus particulièrement un village¹ de la commune, certains sont à l'échelle communale. Certains sont encore à localiser indiqué par « à définir ».

→ Choisissez, au sein du lot 1, des projets répartis sur différentes entités de la commune et/ou transversaux au territoire (bénéficiant à un maximum d'Aubelois) !

La colonne « Budget » ne présente pas encore de montant.

La colonne Financement indique s'il existe des aides et possibilités de financement (subsides) estimées à min. 50 %

→ Le programme devra être analysé en fonctions des capacités financières communales

La colonne « Projet » indique s'il s'agit d'une réalisation concrète (M = matériel) ou d'une action à mener (IMM = immatériel).

→ Veillez à une répartition équitable entre les projets matériels et les actions

La colonne « Investissement personnel » vous permet d'indiquer votre souhait de vous investir personnellement dans un projet « action »

→ Dans les cases laissées blanches, indiquez une croix si vous voulez vous investir personnellement dans le projet « action »

Centralisation des bulletins de vote :

La FRW centralise les questionnaires complétés et les dépouillera en toute neutralité et confidentialité. Plusieurs possibilités pour nous remettre votre bulletin de vote :

→ le rendre à la fin de la réunion de priorisation (le 20/02)

Pour le Dimanche 3 Mars 2024 à minuit au plus tard :

→ Scanner le formulaire papier ou faire un photo claire et envoyer par courriel à s.piront@frw.be

→ télécharger le fichier depuis <https://www.limbourgparticipe.info/pagepriveeCLDR> et l'envoyer par courriel à s.piront@frw.be

**Bulletin de vote pour la priorisation
par la Commission Locale de Développement Rural**



Ce document reprend la liste des projets à prioriser. Ils sont le résultat des étapes préalables (Consultations de la population, Groupes de Travail de la CLDR). L'auteur, conformément à son rôle, les a aussi enrichis avec ses connaissances et recherches, tout en tenant compte des réalités communales.

Théoriquement, tous les projets peuvent être réalisés. Au regard de la stratégie, tous semblent aussi avoir leur place dans le PCDR. Cependant le nombre de projets demande maintenant de cibler ceux qui seront prioritaires et à les planifier dans le temps.

Pour ce faire, nous vous demandons d'établir une planification dans le temps des projets que vous souhaiteriez voir mis en œuvre dans votre commune et de proposer au Collège Communal les projets qui vous paraissent bénéficier le plus à l'intérêt collectif.

Remarques sur la Priorisation

La priorisation est une obligation de la Région wallonne. Elle est nécessaire car, quelle que soit la commune, il n'est pas possible de tous les réaliser en même temps.

Il faut donc répartir l'ensemble des projets en 3 lots.

- Lot 1 : Projets dont la réalisation sera entamée sur les 3 premières années (suivant l'approbation du PCDR);
- Lot 2 : Ceux dont la réalisation sera prévue entre la 4^{ème} et 6^{ème} année ;
- Lot 3 : Les autres projets.

Comment vous y prendre ? Merci de respecter les consignes ci-dessous :

Dans la première colonne, inscrivez à l'aide du chiffre 1, les 5 projets que vous désirez voir réalisés en lot Un. Et avec le chiffre 2, les 8 projets souhaités en lot Deux.

- Marquez d'une croix votre projet « coup de cœur » dans la seconde colonne
- Indiquez d'une croix, dans les cases blanches de la dernière colonne, les projets dans lesquels vous êtes prêt à vous impliquer personnellement
- Tenez compte de transversalité et de la réponse du projet aux objectifs de développement !
- Veillez à la bonne répartition des projets sur le territoire

Comptabilisation

Les projets en lot 1 reçoivent 2 points, les projets en lot 2 reçoivent 1 point. 2 points supplémentaires sont comptabilisés pour le coup de cœur. Un projet pour lequel 5 personnes manifestent leur volonté de s'impliquer reçoit 2 points.

Après compilation de vos choix et en tenant compte des consignes, nous retiendrons collectivement les projets en lot 1 et les projets en lot 2. Les autres seront automatiquement inscrits en lot 3. Cette répartition sera la proposition de Priorisation de la CLDR. Celle-ci sera ensuite transmise au Collège communal qui pourra si nécessaire la modifier en fonction des réalités communales.

Si des changements sont décidés par le Collège, ils seront présentés et expliqués en CLDR ;

N'oubliez pas d'indiquer vos nom et prénom !

Dans la première colonne, inscrivez 1 pour 5 projets en lot 1 et inscrivez 2 pour 8 projets en lot 2

Dans la deuxième colonne mettez une croix pour votre projet coup de cœur (1 seul !!!)

Si vous vous trompez, notifiez la case et inscrivez votre choix sur le côté

Lot	INTITULÉ	Convivialité	Mobilité	Logement, Patrimoine, AT	Environnement Nature	Economie	Localisation	Budget	Financement	Projet Investissement personnel
	Aménagement d'un espace de convivialité à l'arboretum de Coingsoux	x					Goé		DR	M
	Aménagement des entrées de villages		x				Tous		DR	M
	Création d'une maison multiservices dites "de la transition"	x					Dolhain		DR	M
	Aménagement du cœur de village de Bilstain	x					Bilstain		DR	M
	Création d'une maison de village à Goé	x					Goé		DR	M
	Aménagement de la salle d'Hèvrement en maison de village	x					Hèvrement		DR	M
	Création d'espaces de convivialité sur les berges site du Moulin	x					Dolhain		DR	M
	Création d'espaces de convivialité sur les berges quai des religieuses	x					Dolhain		DR	M
	Création d'espaces de Biodiversité et de convivialité sur les berges "terrain des espagnols"				x		Dolhain		DR	M
	Création d'espaces de Biodiversité et de convivialité sur les berges "Vesdray"				x		Goé		DR	M
	Mise en valeur et restauration des sentiers en réseau de liaisons piétonnières intra et inter-villages	x					Tous		DR	M
	Création d'une liaison active entre la gare de Dolhain et Limbourg Haut						Dolhain - Limbourg		DR/PIMACY	M
	Création d'une liaison active entre la gare de Dolhain et Bilstain (vers les Plenesses)						Dolhain - Bilstain		DR/PIMACY	M
	Création d'une liaison active entre Bilstain et la Vesdrienne						Bilstain		DR/PIMACY	M
	Création d'une liaison active entre Hèvrement et Limbourg Haut						Hèvrement - Limbourg		DR/PIMACY	M
	Création d'une liaison active entre Goé et la Vesdrienne						Goé		DR/PIMACY	M
	Création d'une liaison active entre Goé et Hèvrement						Hèvrement - Goé		DR/PIMACY	M
	Encouragement de l'usage du vélo, notamment électrique		x				Tous		DR	M
	Acquisition et aménagement du cimetière protestant de Limbourg-Haut en espace vert de convivialité	x					Limbourg		DR	M
	Création de logements « tremplins »			x			à définir ...		DR	M
	Mise en place d'un programme d'actions de valorisation du patrimoine local			x			Tous		IMM	
	Développement des communautés d'énergies renouvelables				x		Tous		DR	M
	Inventaire des richesses naturelles				x		Tous		IMM	
	Mise en place d'un programme d'actions de valorisation et sensibilisation à la biodiversité				x		Tous		IMM	
	Rénovation des cheminements pédestres permettant l'accès à Limbourg-Haut		x				Limbourg		DR/CGT	M
	Création d'un espace de co-working au Kursaal					x	Dolhain		DR	M
	Création d'un atelier rural					x	Dolhain		DR	M
	Aménagement de logements communaux familiaux			x			à définir...		DR	M

Si vous vous trompez, notifiez la case et inscrivez votre choix sur le côté

Vous nom et prénom :

Faites une croix dans les cases blanches correspondant aux projets dans lesquels vous êtes prêts à vous investir

➔ Pour remplir le bulletin de vote, il faut :

- Ecrire son nom et son prénom.
- Ecrire dans la première colonne les 5 projets que vous verriez en lot 1 (à mettre en œuvre en priorité, dans les trois premières années)
- Ecrire dans la première colonne les 8 projets que vous verriez réalisés dans les (4 à 6 ans)
- Mettre une croix dans la deuxième colonne à côté de votre **unique projet coup de cœur**.
- Cocher dans la dernière colonne les projets dans lesquels vous souhaitez vous investir lors de leur mise en œuvre (cocher autant de cases que souhaité).

Concernant ce dernier point, des GTs seront créés autour des projets pour pouvoir les lancer. Grâce aux votes effectués dans la dernière colonne, nous pourrions évaluer si nous disposons d'assez de volontaires pour former un GT (minimum 5 personnes). Des personnes hors CLDR pourront se rajouter au GT. Nous formerons ces GT après l'approbation du PCDR.

🗣️ Est-ce que tous les projets du PCDR vont être réalisés ?

👉 Dans l'idéal oui, en réalité, ils ne sont jamais tous réalisés car de plus en plus de communes font des PCDR et l'enveloppe destinée à financer les projets en développement rural n'augmente pas en fonction du nombre de communes qui ont un PCDR. En tous les cas, tous les projets matériels sont éligibles en développement rural et le Collège voit l'utilité de tous ces projets.

4) La minute pour convaincre

- 🗣️ Les projets les plus utiles sont ceux qui améliorent le quotidien des habitants. Le projet qui permet cela est le projet de création de réseau cyclable. Il faut proposer des alternatives à la voiture, et pour que les gens utilisent leurs vélos, il faut que les tracés pour vélo soient sécurisés. Les enfants doivent pouvoir se déplacer en vélo sans que les parents s'inquiètent parce que le tracé à emprunter est trop dangereux.
- 🗣️ Au niveau de l'aménagement convivial et naturel, Dolhain est délaissé comparé aux autres villages. Le projet de réaménagement des berges de Dolhain (site du Vieux Moulin) est important.
- 🗣️ Dans les plans d'aménagement des berges du site du Vieux Moulin, on voit qu'ils vont planter beaucoup d'arbres. Ce qui serait super c'est d'ajouter des bancs pour profiter de l'ombre de ces arbres. Un kiosque serait également le bienvenu. Autour des kiosques se crée une ambiance conviviale (musiciens sur le kiosque).
- 🗣️ Refaire les sentiers dans la commune et surtout les sentiers menant à Limbourg-Haut, c'est important. Il faut sécuriser les tracés des sentiers du chat et de l'écureuil. Cela ne devrait pas coûter trop cher normalement.
- 🗣️ Le projet de communauté d'énergie a un gros intérêt à être réalisé au vu des enjeux climatiques actuels. Ce n'est pas possible de mettre des panneaux photovoltaïques sur de bonnes terres agricoles, mettre ces panneaux sur des bâtiments publics c'est une bonne solution. Les habitants de Limbourg-haut pourraient bénéficier de cette communauté d'énergie.

Les votes sont à remplir individuellement pour le 3 mars minuit et à renvoyer à s.piront@frw.be

Des exemplaires ont été distribués en CLDR, le formulaire se trouve également sur la page privée et des exemplaires sont disponibles au bureau d'Isabel Lecloux.

5) Divers

- **Arbres remarquables, ligneux indigènes et BiodiverCité (Présentation de Isabel Lecloux – conseillère en environnement)**

Tout d'abord, la liste des arbres, arbustes et haies remarquables (SPW territoire) doit être mise à jour. La commune avait jusque mars pour le faire mais il y a une centaine d'arbres à aller visiter et observer, cela ne sera pas possible. La mise à jour de la liste se fera pour dans six ans. Le travail rendu dans six ans sera bien meilleur que si la liste avait été mise à jour à la va vite pour mars 2024. Le DNF peut répondre aux questions mais ne fera pas le travail de mise à jour de la liste à la place des communes.

- 🗣️ Qu'est-ce qu'un arbre remarquable ?
 - 👉 Un arbre peut être remarquable grâce à son âge, son physique (taille, forme,...), son histoire (croyances,...), son esthétisme,...

Les personnes intéressées par la mise à jour de cette liste d'arbres remarquables peuvent le faire savoir à Isabel Lecloux.

L'inventaire des arbres remarquables pourrait être ajouté dans la fiche projet « inventaire des ressources naturelles ».

- 🗨️ Des plaques pourraient être apposées près des arbres remarquables pour sensibiliser les gens à la protection de ces arbres.
- 👉 Oui, cela pourrait être fait avec le GT.

Ensuite, le SPW environnement octroie une subvention de 17.930 € (droit de tirage) pour la mise en œuvre et le renforcement des plantations de ligneux indigènes dans le cadre du projet « Yes We Plant ».

Concrètement, chaque commune se voit attribuer un montant fixe afin qu'elle puisse prélever les montants nécessaires pour financer des actions de plantation éligibles. Ce montant devra être utilisé complètement ou partiellement avant le mois de décembre 2027.

Ce soutien peut être utilisé pour couvrir l'ensemble des frais (achat des plants, paillage, tuteurs et liens, protections des plants, amendement, location de machines, main d'œuvre interne sous conditions, ...) nécessaires à la plantation d'arbres, de haies, de bosquets, ou d'alignements d'arbres d'essences indigènes.

L'utilisation de ce montant est encadrée par des règles d'éligibilité (rapportage annuel, dépôt d'un rapport de synthèse final, etc.).

Enfin, parlons de l'appel à Projet BiodiverCité. Pour rappel, toute commune wallonne peut introduire une demande annuelle de subside (une seule demande par an et par commune). Le montant maximum de la subvention est limité à 12 000 € par bénéficiaire et par an (10 000 € pour les fiches-actions + 2000 € spécifiquement dédiés à la distribution dans le cadre de la Semaine de l'arbre).

En 2023, trois fiches projets avaient été entrées auprès du SPW :

1. Verdissement et fleurissement durables de la Plaine de jeux Odon Pierard

Les jeunes utilisateurs de la plaine, les membres du Conseil communal des enfants et de la Maison des jeunes de Limbourg ont été consultés (en 2022) afin de définir trois projets concrets qui répondent à leurs souhaits et à leurs préoccupations : une nouvelle zone multisports, un espace Zen intergénérationnel ainsi que l'amélioration de la biodiversité de la plaine. Pour répondre à ces demandes, une opération de verdurisation et de plantations sur le site de la plaine de jeux Odon Pierard a été menée (plantation de haies vives, avec des zones de tontes différenciées et avec des prairies fleuries).



2. Restauration écologique et participative du verger communal Al'Trappe de Dolhain

Le projet a pris du retard car l'octroi de subvention n'est arrivé qu'en décembre 2023. Le projet se concrétisera probablement à l'automne prochain.



3. Distribution de plants 2024

L'Appel à projet BiodiverCité 2024 est actuellement en cours (fin le 31 mai 2024). Si les membres de la CLDR ou un GT de la CLDR souhaitent créer une fiche projet en partenariat avec le Service environnement, il est possible d'en faire la demande au Collège communal afin de connaître le budget

octroyé. Nous pourrions envisager d'entrer une fiche projet de restauration d'une mare communale recensée par les bénévoles du GT mares. Nous aborderons le sujet au prochain GT nature.

- ☛ Une autre idée de projet pourrait-être de planter des espèces mellifères dans l'ancienne sapinière au Bois St-Jacques.

- **Information sur les groupes de travail mares et producteurs locaux**

Le GT mares s'est réuni quelques fois cet hiver et a fini de recenser les mares du territoire. Au total, 115 mares ont été recensées. Le catalogue est en cours de rédaction, il ne sera pas fini avant quelques semaines voire mois. Le résultat du recensement sera présenté au prochain GT mares.

Le GT producteurs locaux s'est également réuni 2 fois et a décidé d'organiser un dimanche des créateurs et producteurs limbourgeois qui se tiendra le 14 avril 2024. Cet évènement vise à ramener les consommateurs sur les lieux de production/création des producteurs/créateurs locaux. Il sera demandé aux membres de la CLDR de relayer les supports de communication en temps voulu.

- **Autres**

- ☛ Le dossier de la carrière à Bilstain qui a posé beaucoup de problème au moment du renouvellement du permis d'extraction devrait servir d'exemple pour la carrière de Baelen qui va devoir renouveler son permis dans dix ans. A Limbourg le Collège avait demandé une contre-étude de mobilité qui avait dézingué l'étude de mobilité officielle. La meilleure option était de diriger le trafic de camion vers le nord de la commune, vers la carrière de Baelen. A Baelen on va être confronté aux mêmes questionnements qu'à Limbourg il y a quelques années, cela devrait servir d'exemple.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie

Sarah Piront



Annexes :

1) Présence CLDR 5 (7-02-2024)

Citoyens			
AZIOUTOU Michel	A	MOBERS Martin	A
BAUMANNS Christiane	A	POLIS André	A
BONHOMME Maria	P	PYRE Stéphane	A
BOURGEOIS Marc	P	RADOSEVIC Grégory	P
CHARPENTIER François	A	REIP Didier	P
DAUVISTER Audric	A	SACRE Christine	E
DEL MESTRE Bruno	A	SCHYNS Marie-Josée	E
DELFOSSÉ José	P	SIEBERTZ Bernard	P
DELHAUSSE Carine	A	THIRION Paul	A
DENYS Oriane	E	VAN DAMME Maureen	A
HENDRICK Fabrice	A	WUIDART Gustave	P
LO PRESTI Ludovic	A	ZIMMERMAN Caroline	A
MARIETTE Adèle	P		
¼ communal			
BOLMAIN Stephen	E	GENTEN Sonia	P
DE NARD Marc	A	SCHILS Alain	P
DOBBELSTEIN Frédéric	A		

10 membres présents

Présent (P), Excusé (E) et Absent (A)

Pour la Fondation : Vincent Legrand et Sarah Piront

Pour le bureau d'étude : Cécile Romand

Pour la commune : Isabel Lecloux, conseillère en environnement et agent relais de l'Opération

2) Présences CLDR 6 (20-02-2024)

Citoyens			
AZIOUTOU Michel	A	MOBERS Martin	E
BAUMANNNS Christiane	A	POLIS André	A
BONHOMME Maria	A	PYRE Stéphane	A
BOURGEOIS Marc	A	RADOSEVIC Grégory	P
CHARPENTIER François	E	REIP Didier	E
DAUVISTER Audric	P	SACRE Christine	P
DEL MESTRE Bruno	P	SCHYNS Marie-Josée	P
DELFOSSÉ José	P	SIEBERTZ Bernard	P
DELHAUSSE Carine	A	THIRION Paul	E
DENYS Oriane	A	VAN DAMME Maureen	A
HENDRICK Fabrice	A	WUIDART Gustave	P
LO PRESTI Ludovic	A	ZIMMERMAN Caroline	A
MARIETTE Adèle	A		
¼ communal			
BOLMAIN Stephen	P	GENTEN Sonia	P
DE NARD Marc	A	SCHILS Alain	P
DOBBELSTEIN Frédéric	A		

11 membres présents

Présent (P), Excusé (E) et Absent (A)

Pour la Fondation : Vincent Legrand et Sarah Piront

Pour la commune : Isabel Lecloux, conseillère en environnement et agent relais de l'Opération